

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	30
Nombre de pouvoirs	8
Votants	38

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 123 A

ATTRIBUTION D'UNE AIDE ECONOMIQUE DIRECTE A L'EI MAISON DE LA PRESSE

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle de conférence de La Passerelle, Esplanade Charles de Gaulle, 23200 Aubusson, au nombre de trente sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 05 décembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Isabelle DUGAUD à Stéphane DUCOURTIOUX ; Catherine DEBAENST à Valérie BERTIN ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Didier TERNAT à Denis PRIOURET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pierrette LEGROS à Laurence CHEVREUX ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER ; Jacques TOURNIER à Claude BIALOUX

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241212-2024_123_A-

Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX présente le rapport suivant.

Rappel du contexte

Dans le cadre de sa compétence obligatoire dans le domaine du développement économique, Creuse Grand Sud a mis en place des outils de soutien et d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets d'activités, compatible avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) porté par la Région Nouvelle Aquitaine.

Par délibération N°2024-007 du 1^{er} février 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII.

Par délibération N°2024-083 du 18 septembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement d'attribution d'aides économiques directes de Creuse Grand Sud.

L'attribution d'aides économiques directes aux entreprises doit se faire dans le cadre du règlement susnommé qui décrit le processus et les conditions d'octroi de l'aide : typologie d'entreprises bénéficiaires, exclusions, dépenses éligibles, montants d'aides (entre 1 000€ et 5 000 €), modalités d'instruction et sanctions.

La deuxième Commission d'Attribution des aides économiques s'est tenue **le mercredi 4 décembre 2024** et était composée des membres listés ci-dessous comme le prévoit le règlement :

- Philippe DALY, Directeur représentant la Chambre des Commerces et d'Industrie.
- Mickael MORAND, Directeur représentant le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA).
- Jacques BOURZAT, Président d'Initiative Creuse.
- Alain DETOLLE, Vice-Président à l'économie de proximité et à l'économie sociale et solidaire.
- Stéphane DUCOURTIOUX, Vice-Président au développement économique.
- Valérie BERTIN, Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

La Commission s'est basée, sur une synthèse de l'instruction administrative, sur le règlement d'intervention préalablement cité et sur une grille de notation, travaillée avec les partenaires du territoire, pour faciliter l'analyse des dossiers et pour garantir le maximum de neutralité.

Les règles de la grille de notation sont les suivantes :

- De 0 à 3 sur 10 : dossier rejeté.
- De 4 à 5 sur 10 : dossier refusé en l'état, possible de l'améliorer et de repasser devant la commission.
- À partir de 6 sur 10 : dossier accepté.
- De 11 à 12 : bonus (création d'emploi et/ou développement durable) accordé si l'une des deux conditions (ou les deux) est remplie.

Pour rappel, le budget prévu pour les aides économiques pour l'année 2024 est de :

- 25 000 euros de participation au fonds France Active par l'intermédiaire d'Initiative Creuse,
- 25 000 euros en investissement
- 10 000 euros en fonctionnement.

Objet de la demande

Suite à la Commission d'attribution des aides économiques du 04 décembre 2024, il s'agit, pour le Conseil Communautaire, d'approuver les avis de la commission et de décider des versements des aides économiques directes.

Parmi les 5 dossiers ont été instruits lors de la Commission du 04 décembre 2024, 4 sont complets, recevables et ont fait l'objet d'un avis favorable avant passage en Conseil Communautaire.

Eléments d'appréciation :

1. Dossier 0624 – EI MAISON DE LA PRESSE

Presse, librairie, papeterie – Felletin

- Instruction administrative : N°0624
- Objet de la demande : réaménagement, mise aux normes, vitrine et chauffage particulièrement modernisation des agencements et dépenses pour économie d'énergie
- Montant du projet : 97 000 euros
- Montant demandé : 5 000 euros

Grille de notation :

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES ECONOMIQUES - ANNEE 2024					
N° de DOSSIER :	0624	ENTREPRISE :	Maison de la Presse	Date :	04/12/24
Pertinence économique du projet pour l'entreprise (Performance)	Projet démontrant une viabilité économique ou assurant le maintien du niveau d'activité (1 point)	Projet qui favorise un développement ou le lancement de l'activité (1 point)	Risque engagé sur le projet mesuré, contrôlé et réaliste (1 point)	3/3	Commentaires : investissement important mais risque mesuré
Pertinence de l'activité (impact intercommunal)	Maintien d'un service essentiel ou nouveau service (1 point)	Avis d'opportunité du comité (1 point)		2/2	Commentaires : Service prioritaire pour la ville de Felletin et lien social fort
Participation de l'activité à la dynamisation du territoire	Animation ou participation à des actions collectives et/ou de valorisation du territoire (1 point)	Être ouvert toute l'année (1 point)		2/2	Commentaires : lien social et services annuels
Critères divers	Accessibilité pour tout public (1 point)	Utilisation de matériaux, procédés et équipements avec normes environnementales (1 point)	Innovation technologique et numérique (1 point)	1/3	Commentaires : C'e sont les gravaux d'agencement qui permettront l'accès au tout public.
Bonus	Création d'un emploi pérenne (apprenti, CDI, CDD d'au moins 1 an) ou portant une démarche RSE.			0/1	Commentaires :
	Développement durable : économie d'énergie, impact environnement, ...			0/1	Commentaires :
NOTE FINALE	AVIS : FAVORABLE			8/12	

Budget du projet :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241212-2024_123_R-

Budget du projet	Autofinancement	Prêt d'honneur	Prêt bancaire	Autres financeurs (région,...)	Montant demande	Montant des dépenses éligibles HT	12,5% du montant des dépenses éligibles (Cf règlement 2024)	Montant proposé par la commission Bonus Emploi	Montant proposé par la commission Bonus Dvpt durable	Montant proposé par la commission d'attribution (invest)	Montant proposé par la commission d'attribution (fonct)
97 000,00 €			77 000	15 000	5 000,00 €	97 000,00 €	453,89 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €

Au vu du tableau présenté ci-dessus, la commission d'attribution des aides économiques propose au Conseil communautaire la somme à attribuer de **4 000 euros au titre de l'investissement**.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE l'avis favorable et la proposition de la commission d'attribution des aides économiques N°2 qui s'est tenue le mercredi 4 décembre 2024,**
- **DIT QUE les crédits sont inscrits au Budget à l'article comptable 20421 (investissement),**
- **DECIDE de verser 4 000 € à l'EI Maison de la Presse au titre de l'investissement pour réaménagement, mise aux normes, vitrine et chauffage particulièrement modernisation des agencements et dépenses pour économie d'énergie,**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention avec les entreprises et la charte d'éco-socio-conditionnalité avec les entreprises.**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 38

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,
Présidente




REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20241212-2024_123_A-